

Sur le procédé

Poêles étanches à granulés UNICAL

Famille de produit/Procédé : Poêle ou insert à granulés de bois

Titulaire :

Société AMG SPA

Via della Arti e dei Mestieri 1/3
36030 San Vito di Leguzzano (VI)
Tél. : +39 0445 519933
Email : info@amg-spa.com
Internet : www.amg-spa.com

Distributeur :

Société UNICAL AG SPA

VIA ROMA 123
46033 Castel d'Ario
Tél. : +39 0376 57001
Email :
Internet :

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 14.2 - Equipements / Installations de combustion

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale au Document Technique d'Application 14.2/16-2148_V4	NORMAND Cédric	CROS Olivier

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société AMG SPA de ne fournir à la société UNICAL AG SPA, en vue de la commercialisation sous la dénomination Poêles étanches à granulés UNICAL, que le procédé Poêles étanches à granulés AMG,
- de la société UNICAL AG SPA, de ne distribuer sous l'appellation commerciale Poêles étanches à granulés UNICAL, que le procédé Poêles étanches à granulés AMG que lui fournit la société AMG SPA.

Le Groupe Spécialisé n° 14.2 - Equipements / Installations de combustion de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé Poêles étanches à granulés UNICAL, le même Avis que celui formulé sous le n° 14.2/16-2148_V4 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.

Le tableau fournit la liste de correspondance entre les poêles AMG et les poêles UNICAL. Les poêles étanches à granulés UNICAL font l'objet de déclarations de performances (DoP) établies par le distributeur. Les numéros de ces DoP sont indiqués dans le tableau suivant.

Société	AMG SPA	UNICAL AG SPA
Marque de poêles étanches	AMG	UNICAL
Chambres de combustion	98CASTROUND 8 et 10	00271992, 00271993, 00271995
Modèle de poêle étanche N° DOP	98CASTROUND8 101-080_2022	00271992 00271993
	98CASTROUND10 101-100_2022	00271995